

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

12 NOVEMBRE 2010

ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ET
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

—

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN XXIÈME SESSION,
QUÉBEC, NOVEMBRE 2010

—

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Communauté française de Belgique se sont réunis à Québec, les 9 et 10 novembre 2010. Au terme de leurs travaux, ils ont adopté les résolutions suivantes :

DECROCHAGE SCOLAIRE

Considérant que l'éducation est un droit humain fondamental, consacré comme tel par plusieurs documents juridiques internationaux dont le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (HCDH)(1) et la *Convention relative aux droits de l'enfant* (UNICEF) ;

Rappelant que les chefs d'Etat et de gouvernements de la Francophonie se sont engagés à appuyer l'éducation et la formation ;

Insistant sur l'importance de lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme ;

Conscient que le décrochage scolaire est un processus extrêmement complexe qui résulte d'une combinaison de nombreux facteurs et qui implique de graves incidences tant individuelles que sociétales ;

Reconnaissant que les conséquences du décrochage scolaire, notamment au chapitre de l'économie et de l'emploi, seront d'autant plus exacerbées que nos sociétés devront faire face, au cours des prochaines décennies, à un enjeu démographique considérable ;

Constatant que des initiatives très variées ont été mises en œuvre par nos Etats pour combattre l'abandon scolaire ;

Rappelant que l'école n'est pas le seul acteur à qui incombe la responsabilité de hausser le niveau de persévérance scolaire et d'œuvrer à l'amélioration du taux de diplomation ;

Considérant de ce fait que l'engagement à la fois des parents, mais aussi des milieux associatifs et de l'emploi, est essentiel à la réussite et à la persévérance scolaire ;

Reconnaissant en outre que plusieurs autres facteurs contribuent à la réussite scolaire, notamment la formation des enseignants et les programmes, qui doivent être évalués en fonction des jeunes et de la société dans laquelle ils évoluent.

Le Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Communauté française de Belgique recommande aux gouvernements de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises pour :

- repérer au plus tôt les risques d'échec scolaire,
- s'assurer de la maîtrise, sans retard, des apprentissages scolaires de base,
- favoriser l'orientation scolaire la plus adaptée aux capacités de chaque élève,
- intensifier les accompagnements pédagogiques,
- accompagner les élèves dans les transitions entre les différents niveaux scolaires,
- développer les filières d'alternance propres à favoriser la réinsertion dans les processus d'acquisition de formation professionnelle et technique,
- appuyer ensemble des acteurs impliqués dans les processus visant la persévérance scolaire, notamment les parents, ainsi que les milieux associatifs et de l'emploi,
- soutenir les initiatives locales et régionales destinées à lutter contre le décrochage scolaire et à encourager la réussite,
- trouver des manières innovantes de lutter contre le décrochage scolaire.

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Communauté française de Belgique ont par ailleurs discuté de laïcité et d'accommodements raisonnables et considèrent important pour nos deux sociétés la poursuite des débats sur ces sujets.

(1) Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme